



Les appels d'offres

Vous souhaitez développer votre activité via les appels d'offres ? Voici quelques éléments à connaître pour vous guider dans votre démarche.

Qu'est-ce qu'un appel d'offres ?

Un appel d'offres est une **procédure** qui permet à un commanditaire (le maître d'ouvrage), de faire le **choix** de l'entreprise (le soumissionnaire qui sera le fournisseur) la **plus à même** de réaliser une prestation de travaux, fournitures ou services. Le but est de mettre plusieurs entreprises en **concurrence** pour fournir un produit ou un service.

La procédure se déroule en **plusieurs étapes** :

- La rédaction du cahier des charges, la création des lots et la définition des critères de choix
- La diffusion de l'appel d'offres auprès des soumissionnaires
- La réception et l'analyse des offres et l'évaluation des soumissionnaires
- Le choix du prestataire et la contractualisation

Où trouver les appels d'offres ?

Les appels d'offres sont diffusés sur les principaux **portails officiels** d'avis de marchés, comme le BOAMP (www.boamp.fr) et le JOUE (Journal Officiel de l'Union Européenne), mais également sur des supports de publicité complémentaires (sites internet, presse quotidienne régionale ou spécialisée...).

Sur les sites internet concernés, vous pouvez effectuer des **recherches manuelles** à l'aide de mots-clés spécifiques à l'activité.

Vous pouvez également programmer une **veille automatisée** afin de recevoir des notifications par email lorsqu'une nouvelle annonce correspond à vos critères. Toutefois, ce service peut être payant.

Vous pouvez aussi avoir recours à une **société spécialisée** dans la veille sur les avis de marchés, laquelle vous transmettra les offres sélectionnées selon vos critères. Mais ce service est payant.

La force du collectif

Entreprendre en coopérative, c'est la possibilité de pouvoir **collaborer** avec un réseau de plus de 200 entrepreneurs. Face à la complexité et les exigences des dossiers d'appels d'offres, ce réseau représente ainsi un véritable **atout** dans la constitution de votre réponse.

Si vous avez identifié un appel d'offres pour lequel il serait opportun d'émettre une **réponse collective**, n'hésitez pas à en parler à votre Référent et à monter une **équipe** avec les entrepreneurs de la coopérative intéressés. En effet, chez Graines de SOL, nous encourageons au **croisement** et à la **mutualisation** des socles d'expérience et de compétences de chacun.

Les règles par rapport à la coopérative

Chaque réponse à un appel d'offres doit impérativement être **soumis** à la coopérative pour **validation et signature** du responsable légal.

Graines de SOL regroupant des entrepreneurs exerçant parfois la même activité auprès d'une même clientèle, il est possible qu'un appel d'offres puisse intéresser plusieurs entrepreneurs au sein de la coopérative. Or, d'un point de vue légal, une entreprise ne peut soumettre qu'**un seul dossier** de réponse par appel d'offres. Par conséquent, si vous êtes plusieurs à vouloir répondre au même appel d'offre (y compris pour des lots différents), vous devrez impérativement constituer le dossier de réponse ensemble.

INFOS PRATIQUES

Retrouvez en détails toutes les étapes du processus de réponse dans la fiche « Répondre à un appel d'offres » disponible sur La Serre, Bibliothèque, rubrique Activité, Cas particuliers de vente.